



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 08 février 2024

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

02 février 2024

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 15

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Laurence CLAISSE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la CCI Bretagne Ouest de Morlaix, sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Jean-René PERON.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON est représentée par Jean-René PERON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Marie-Claire HENAFF (pouvoir à Henri BILLON)

Haut-Léon communauté : Jean- Noël EDERN (pouvoir à Jacques EDERN)

ABSENTE EXCUSÉE :

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 08 février 2024

OBJET	SCOT : CONFERENCE DES SCOT BRETONS ET CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS - INFORMATION ET COTISATION INGENIERIE COMMUNE REGIONALE
ACTE	CS-2024-01-N07
RAPPORTEUR (S)	CHRISTOPHE MICHEAU

L'article. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, dispose que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Composition de la conférence formulée par le Président de la Région Bretagne (41 membres) :

- Un représentant de l'Etat,
- Un représentant du Conseil régional de Bretagne,
- Un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne,
- Un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne,
- Un représentant de chaque département breton,
- Un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France,
- Un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT,
- Un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

L'enjeu est de permettre une représentation de l'ensemble des territoires et autorités de Bretagne.

Conformément à la loi du 20 juillet 2023, cette proposition a fait l'objet d'une consultation en Bretagne auprès de tous les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de PLU, ainsi que de tous les conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de PLU. Cette proposition a recueilli une majorité d'avis favorable.

La composition de la conférence, qui sera appelée CRG sera arrêtée par délibération du Conseil régional, lors de la session des 15, 16 et 17 février prochains.

Pour structurer les travaux des établissements compétents en matière de SCOT et de PLUI dans leur trajectoire vers le Zéro artificialisation nette, une ingénierie commune a été mise en place en 2023. Il s'agira de poursuivre les travaux de concertation entre les SCOTs bretons ; ces travaux alimenteront ensuite la CRG.

Pour l'année 2024, le PAYS de Morlaix est sollicité à hauteur de 1256 euros pour financer le poste correspondant.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le financement de l'ingénierie commune « chargé de mission sobriété foncière pour les SCOT de Bretagne »
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Christophe MICHEAU à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision
- **RENOUVELLE** la désignation de Monsieur Christophe MICHEAU pour représenter le Président du Pays de Morlaix au sein de la conférence

Présents	13
Pouvoir	02
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 08 février 2024
Le Président,
Henri BILLON

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "Pays de Morlaix" in a stylized font. The signature is written in a cursive style, crossing the stamp.